



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2014**



**Président de séance :** M. BOUCHEZ Michel, Maire

**PRESENTS :** Mr BOUCHEZ M. Maire – Mme HOCHART Donata - Mme HENOT Dominique Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée- Mr HERMAND Jean - Mme CHAVALAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints- Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès- Mr JANCZAK Stanislas- Mme SYS Martine- Mr PEZE Bruno –Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe- Melle BIELKIN Laurence- Mme TAVERNESE Audrey- Mr CIURYS Christophe- Mr HERMEL Jean-Loup- Mme BOULHEMZE Marie-Laure –Mr CARDON Bertrand – Mr DOPCHIE Maurice- Mme LAURENT Marylise – Mme BUYCK Isabelle- Mr FOURNIER Guillaume – Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** Mr THIRION Jean-Pierre Adjoint – Mme WARNEZ Murielle Conseillère Municipale

**ABSENT(S)** Mme BOUZROU Donia, Mr VANTOURNHOUDT David Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE:** Mr CIURYS Christophe, Conseil Municipal

**1/ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Décision N°19/2014 du 31 mars 2014 portant sur l'avenant N°1 aux Travaux de démolition de bâtiments,**
- **Décision N°20/2014 du 9 avril 2014 relative à la convention de cession d'un spectacle « Que fait la lune la nuit » à intervenir avec l'association « Tintinabulles »,**
- **Décision N°21/2014 du 14 avril 2014 portant sur le contrat de maintenance des installations d'éclairage public et signalisation tricolore.**

**2/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014**

• **section de fonctionnement**

Dépenses	:	5 953 011 €
Recettes	:	5 953 011 €

• **section d'investissement**

Dépenses	:	1 145 351 €
Recettes	:	1 145 351 €

Le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2014.

Le Budget primitif de la commune pour l'exercice 2014 a été adopté (23 voix Pour – 4 Contre)



### **3/BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE - EXERCICE 2014**

- section de fonctionnement  
Dépenses : 20 401 €  
Recettes : 20 401 €
  
- section d'investissement  
Dépenses : 5 200 €  
Recettes : 5 200 €

Le budget primitif de la zone industrielle pour l'exercice 2014 a été adopté (23 voix Pour-3 contre-1 abstention)

### **4/BUDGET PRIMITIF ENERGIES RENOUVELABLES – EXERCICE 2014**

- section de fonctionnement  
Dépenses : 6 000 €  
Recettes : 6 000 €

Le budget primitif « Energies renouvelables » pour l'exercice 2014 a été adopté (23 voix Pour-1 abstention-3 contre)

### **5/FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé (26 voix Pour-1 Abstention) de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation 12,82 %
- Foncier bâti 28.36 %
- Foncier non bâti 89.71 %

### **6/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'attribution des subventions pour l'année 2014 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées par Monsieur le Maire. Cette décision est adoptée (23 voix Pour- 1 abstention – 3 contre)

Monsieur le Maire signale par ailleurs que les Elus, membres des bureaux des associations locales n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

### **7/PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, a autorisé ( 24 voix Pour – 1 abstention – 2 contre) le tableau présenté, concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création de poste n'est prévue.

### **8/FETE DES MERES ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal a fixé (23 voix Pour – 1 abstention – 3 contre) pour l'année 2014 le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille soit :

- 29.60 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'Or de la famille Française,
- 25.00 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille Française
- pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1er juillet 2014 : 9.10 € seront alloués par enfant de moins de 16 ans.



## **9/ OUVERTURE DE CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'ouvrir les centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit

du 7 juillet au 1er août 2014 inclus ,

du 4 août au 22 août 2014 inclus.

Et de ne pas augmenter les tarifs appliqués en 2013 :

### **\* Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :**

un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du centre.

Enfants n'ouvrant pas de droit à l'aide  
au temps libre de la CAF

- 1er enfant 6.60 €
- 2ème enfant 6.40 €
- à partir du 3ème enfant 6.20 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps  
libre de la CAF

- 1er enfant 6.50 €
- 2ème enfant 6.30 €
- à partir du 3ème enfants 6.10 €

### **• Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera**

:

Enfants n'ouvrant pas de droit à l'aide  
au temps libre de la CAF

- 1er enfant 13.20 €
- 2ème enfant 12.80 €
- à partir du 3ème enfant 12.40 €

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps  
libre de la CAF

- 1er enfant 13.00 €
- 2ème enfant 12.60 €
- à partir du 3ème enfants 12.20 €

Un droit d'inscription de 20 € par enfant sera demandé à l'ouverture du centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé sera fixé à 1.65 €

Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.

Ces décisions ont été adoptées (24 voix Pour – 3 abstentions)

## **10/DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux, les commissions communales des impôts directs doivent être installées. Ces commissions ont pour mission de manière générale d'assister le service des Impôts dans les travaux concernant l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Conformément au courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal a procédé (26 voix Pour – 1 abstention) à la constitution d'une liste de contribuables parmi lesquels seront choisis par l'Administration fiscale huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.



### **11/DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'EURALENS**

Mr Michel BOUCHEZ Maire a été désigné (23 voix Pour – 4 abstentions) pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale d'EURALENS.

### **12/ DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE TECHNIQUE**

Les Collectivités Territoriales employant plus de 50 agents doivent créer un Comité Technique. Le Conseil Municipal considérant le renouvellement de l'Assemblée Communale a fixé à trois le nombre de représentants titulaires et suppléants au personnel et a décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants élus égal à celui des représentants titulaires et suppléants. Il a ensuite procédé à leur désignation. Unis pour Fouquières et Nouvel Avenir Fouquiérois ont déposé chacun une liste de candidats. Ont obtenu sur 26 suffrages exprimés

-Unis pour Fouquières : 23 voix

- Nouvel Avenir : Fouquiérois : 3 voix

Ont été élus :

#### **TITULAIRES**

Monsieur CARDON Bertrand

Madame PAW Renée

Madame PRZYBOROWSKI Brigitte

#### **SUPPLEANTS**

Monsieur BEKAERT Patrick

Monsieur FLAMENT Alexandre

Mademoiselle BIELKIN Laurence

### **13/ ACQUISITION DE TERRAIN-PARCELLE AE 331 RUE DU GENERAL LECLERC**

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale et en favorisant la création d'équipement public le Conseil Municipal a décidé (23 voix Pour-3 abstentions-1 contre)l'acquisition du terrain appartenant à Maisons et Cités SOGINORPA cadastré AE 331 d'une superficie de 129 m2 rue du Général Leclerc, conformément au prix fixé par les services du Domaine soit 13 400 €HT.